



[www.fiveauction.fr](http://www.fiveauction.fr)



[www.parisud.com](http://www.parisud.com)

## **VENTE DE VEHICULES UTILITAIRES, SOCIETE, DERIV VP ET DE TOURISME.**

Après Location Longue Durée, Liquidations Judiciaires, leasing, crédit et divers.

Expositions : Lundi de 9h à 11h  
Vente en l'état – Paiement comptant

### **C O N D I T I O N S   D E   V E N T E**

#### **FRAIS DE VENTE :**

**Vente Volontaire : 14.40 % ttc + Frais de dossier 250.00 TTC**

**Vente Judiciaire : 14.40% ttc**

*Aucune enchère ne sera prise sans plaquette.*

- ❖ Prendre un numéro (une plaquette) à la caisse contre une caution de **1000 euros en carte bleue ou 1000 euros en espèces (Pas de chèque).**
- ❖ Les véhicules non réglés intégralement le vendredi à 16h00 seront remis en vente, dès le lundi sans autre formalité. **Pour toute annulation ou non-paiement du véhicule, la caution restera acquise à Parisud Enchères.**
- ❖ Pas de délivrance des véhicules non roulants et/ou poids lourds le lundi jour de vente.
- ❖ Au moment du paiement, il vous sera demandé la copie du permis de conduire et/ou de la pièce d'identité.

### **M O Y E N S   D E   P A I E M E N T**

- ❖ Espèces 1000 € maximum (montant total des factures de la vente avec frais inclus)
- ❖ Chèque de banque
- ❖ Carte Bleue

*Un seul mode de paiement est accepté*

Le véhicule est sous la responsabilité de l'acquéreur dès l'adjudication prononcée. Pour tout véhicule **réglé mais non retiré** avant le vendredi, des frais de parking seront facturés, 10€ par véhicule et par jour. PSE décline toute responsabilité, en cas de dégradation ou vol survenu sur un véhicule non retiré.

## E X P O R T A T I O N

Seuls les véhicules de société ou signalant « TVA EXPORT » sont concernés.  
(Indication sur la liste).

- Le véhicule doit **obligatoirement** être exporté dans les **30 jours suivant la vente**.
- Frais de dossier « TVA EXPORT » : 73 euros TTC, déduit du remboursement TVA.
- Aucun remboursement de TVA ne pourra intervenir au delà de **trois mois**.

❖ **A destination de pays tiers (hors Communauté Européenne) :**

Art. 262, I 1et 2 du Code Général des Impôts, vise les livraisons de biens expédiés ou transportés en dehors de la CE. Elles sont exonérées de TVA lorsqu'un acheteur n'est pas résidant français.

**Pièces à fournir :**

- ✓ EX1 original visé par la douane
- ✓ Copie du bordereau d'adjudication
- ✓ La procuration originale légalisée
- ✓ Photocopie pièce d'identité
- ✓ Photocopie de la carte grise établie dans le pays d'exportation
- ✓ Relevé d'Identité Bancaire

❖ **A destination de pays intracommunautaires :**

L'acheteur devra fournir son n° intracommunautaire et l'attestation de franchise si il y a lieu, le jour de la vente pour un règlement Hors Taxe.

## Q U E L Q U E S   C O N S E I L S

### ❖ **HOMOLOGATION :**

L'homologation N1 d'un véhicule particulier en tant qu'utilitaire offrant les avantages fiscaux suivants :

- Exonération de tvs (taxe sur les véhicules de société)
- Pas de malus écologique
- Totalité du loyer déductible quand le véhicule est loué par une société

Pour les véhicules de société avec PV BIS et banquette arrière (anciennement 2 places), une attestation de conformité vous sera fournie afin d'immatriculer votre véhicule en 5 places et VP, sans frais ni formalités. (préciser sur la liste)

### ❖ **EXPOSITIONS :**

Moment essentiel de la vente aux enchères, elle vous permet de former votre opinion et d'acheter en pleine connaissance de cause.

### ❖ **CONTROLE TECHNIQUE :**

Lire attentivement le rapport du contrôle technique apposé sur le pare-brise et relevez le n° de passage du véhicule qui vous intéresse.

### ❖ **CARTE GRISE ET DOUBLE DE CLES :**

Pour les doubles de clés et les carnets d'entretien : « ceux-ci vous seront remis s'ils nous ont été fournis. A défaut, aucune réclamation ne sera admise à l'encontre de PSE ou de son requérant »